M. Broadbent: J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. Après avoir écouté toute la journée les débats qu'a suscités la thèse présentée initialement par l'honorable député de Greenwood, il faudrait conclure que le gouvernement est reconnu coupable des faits dont il est accusé dans la résolution et qu'il doit, s'il veut sortir de l'inaction coupable qui l'a caractérisé jusqu'ici, se décider à bouger. Ainsi, il pourrait commencer par accorder une aide gouvernementale aux vols de nuit qu'assurent la Joint Church Aid et Canairelief. Je serais heureux, monsieur l'Orateur, d'entendre ce qu'aurait à dire à cet égard le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

• (10.00 p.m.)

[Français]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, depuis plus de deux ans que la guerre civile fait rage au Nigéria, les Canadiens ont pris conscience et s'inquiètent de plus en plus de la nature et de l'ampleur de cette tragédie. Les inquiétudes de nos concitoyens portent sur les souffrances que cette lutte a engendrées parmi les populations civiles. C'est aussi de cet aspect de la situation que s'est forcément préoccupé d'abord et avant tout le gouvernement du Canada. Nous nous sommes demandés quelle est la meilleure manière de porter secours aux personnes en détresse, alors que la guerre se poursuit. Et nous sommes toujours demeurés en contact avec tous ceux qui s'efforcent, par divers moyens, de favoriser l'avènement d'un règlement pacifique. Nous nous sommes tenus prêts à tout mettre en œuvre pour apporter notre aide, si l'occasion s'en présentait.

Je devrais peut-être en dire davantage sur ce point, monsieur le président, avant d'examiner le problème des secours comme tels, même si l'opposition est profondément divisée sur la portée de cette motion, puisque certains députés ont fait porter leurs propos sur l'aspect politique du conflit, alors que le député d'York-Sud (M. Lewis)—qui n'est pas le moindre en cette enceinte—a bien indiqué que la portée de la motion de l'opposition était strictement d'ordre humanitaire.

[Traduction]

Il existe des limites sévères à ce que les gouvernements étrangers peuvent faire pour hâter le règlement de cette guerre civile. Nous pouvons continuer à insister sans nous lasser sur l'importance cruciale d'une solution pacifique et immédiate, afin d'abréger l'agonie de ce conflit. Comme le gouvernement, nous pousommes disposés, suivant des méthodes acceptables aux belligérants, à participer à la préparation et à la mise en œuvre de mesures pacifiques. Ce que le Canada ne peut très certainement pas faire est de suggérer aux parties en cause les concessions que chacune pourrait faire pour amener le règlement. C'est triste à dire, mais il n'y a pas non plus de formule pour infuser de l'extérieur l'esprit de conciliation sans lequel il ne peut y avoir de pourparlers de paix sérieux ni de paix durable. Seules les parties en cause peuvent apporter cet élément essentiel.

En ce qui a trait à une médiation de l'extérieur, il ne faut pas oublier que les conciliateurs bien placés et bien intentionnés n'ont pas fait défaut. Dès le début du conflit. les États africains ont clairement exprimé leur souci, bien explicable d'ailleurs, de faire reconnaître ce conflit comme problème essentiellement africain dont il fallait rechercher la solution dans ce contexte. Le secrétaire général des Nations Unies a fait sienne cette opinion dans une lettre au SEAF, déposée à la Chambre le 30 septembre 1968, et il l'a de nouveau reprise au début du mois dans ses entretiens avec le premier ministre (M. Trudeau) sur le Nigéria. En septembre l'Organisation pour l'unité africaine a réaffirmé sa position. L'Organisation, officiellement reconnue comme organisme régional par les Nations Unies, a recherché très activement les moyens d'amener les deux parties à la table des pourparlers de paix et elle poursuit ses efforts en ce sens.

Il est malheureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ne puisse être ici aujourd'hui pour exprimer son opinion sur la motion à l'étude. Une si grande part de son activité, surtout ces derniers mois, s'est concentrée sur le conflit au Nigéria. Je parlerai plus tard de ses discussions avec M. Stewart et M. Gromyko sur les expéditions d'armes vers cette région. Il a également eu plusieurs occasions, à Ottawa et à New York, de s'entretenir sur le Nigéria avec les ministres des Affaires étrangères d'autres pays, dont certains de pays africains. Les députés se souviendront en outre des visites à Ottawa de deux chefs africains distingués, le président Diori du Niger et le président Nyerere de la Tanzanie. Ces rencontres ont confirmé que le gouvernement avait raison de croire que le Canada devait continuer à se concentrer sur les problèmes humanitaires et qu'une initiative dramatique de paix de sa part n'aiderait. pas à amorcer des pourparlers de paix. A vrai dire, un tel geste pourrait entraîner un effet. opposé à l'objectif envisagé. Au lieu de cela, le ministre a résolu que le Canada devait se vons indiquer sans équivoque que nous tenir prêt à saisir les occasions de se rendre